CSE IdF : Budget et tarifs Restauration 2022

Le budget 2022 du CSE IdF a été voté en février 2022 avec donc 2 mois de retard. Le poste restauration représente environ 40% des dépenses. Depuis le mois de décembre 2020, le CSE n'a plus d'expert pour l'accompagner sur la gestion de l'activité restauration. Aucun élu n'a les compétences pour suivre sérieusement cette activité et encore moins pour en établir le budget ou le bilan. Pour les élus CFDT, la recherche et la nomination d'un nouvel expert devrait être la priorité pour le CSE. Par défaut, Convivio, le prestataire, est presque devenu le seul décisionnaire.

A ce jour, aucune recherche pour remplacer cet expert n'a été lancée par le bureau du CSE.

- aucun bilan qualitatif de l'activité pour les années 2020 et 2021.
- préparation du budget 2022, en urgence, sans aucun élément fournis aux élus, sans explication ni discussion contradictoire.
- une nouvelle grille tarifaire pour 2022, globalement à la hausse (grille non fournie),
- une explosion de l'admission de 2,30€ par repas (+31% à la charge des salariés)
- une augmentation exceptionnelle de la subvention du CSE de 2,40€ par repas (+43% à la charge du CSE).

L'augmentation de 2,40€ de la subvention du CSE décidée par le bureau a juste pour objectif de compenser et donc de cacher aux salariés l'explosion de l'admission (+2,30€).

Cette mesure pourra entrainer, pour le CSE IdF, **une dépense annuelle supplémentaire de 415k€** !

Tous les élus de la CFE-CGC et de la CGT, sans aucun élément, au nom d'une alliance syndicale, ont voté cette décision. Seuls les élus de la CFDT n'ont pas validé ce budget. Cette décision peut remettre en cause une très grande partie des prestations du CSE ou même la restauration elle-même.

Aucune décision d'une telle ampleur et d'un tel impact n'a été prise sur les 30 dernières années.

Les élus de la CFDT sont très inquiets de la situation pour le CSE et demandent en urgence la nomination d'un expert en restauration pour reprendre en main le dossier.

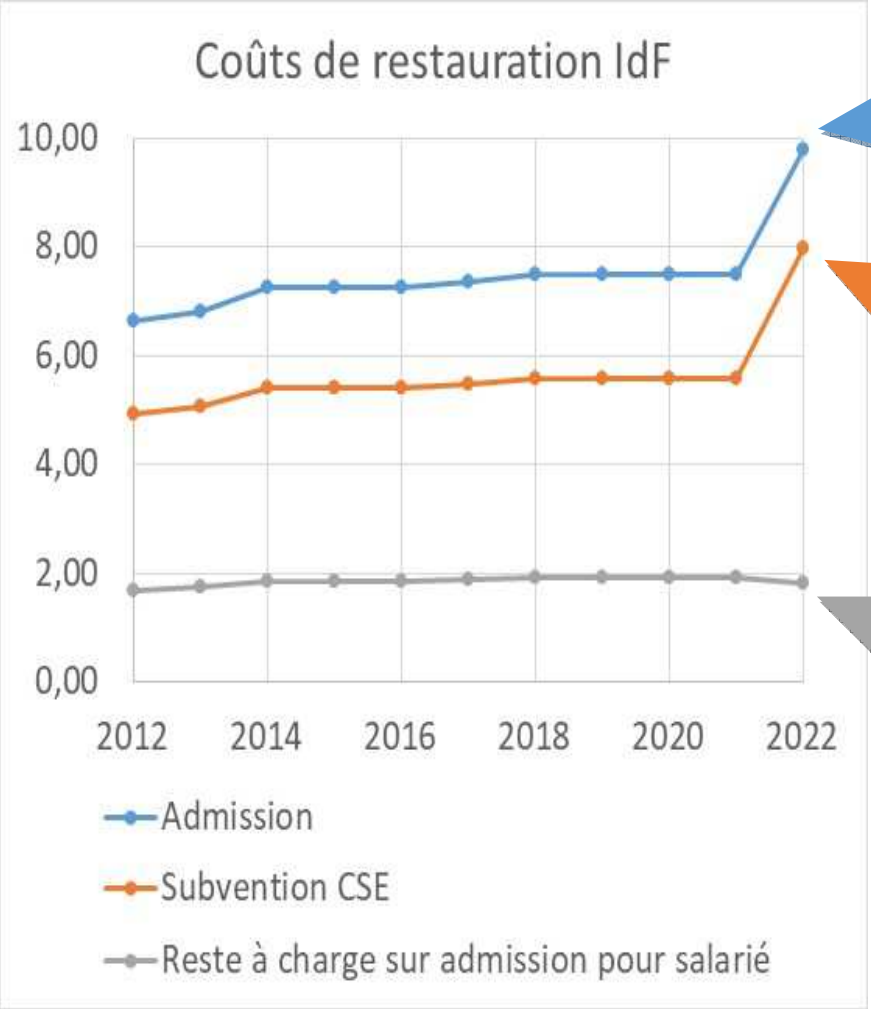

L'admission couvre les frais fixes du restaurant dont les ¾ sont les salaires des personnels Convivio (effectifs en baisse de 20%) … Sans nier la possibilité d'un impact de la crise sanitaire, aucun élément n'a été fourni pour justifier une telle augmentation **(+31%).**

L'augmentation de la subvention, décidée par le CSE, a pour objectif de ne pas augmenter le cout apparent du repas pour les salariés (Coût salariés = admission – subvention du CSE).

Cette décision coutera plus de 400k€/an au CSE !

La participation aux frais fixes, pour les salariés, reste ainsi inférieure à 2€. Les salariés devront en revanche prendre en charge la hausse des aliments prévue à la nouvelle grille tarifaire.

N'hésitez plus à nous rejoindre, chacun trouvera sa place au sein des équipes CFDT.